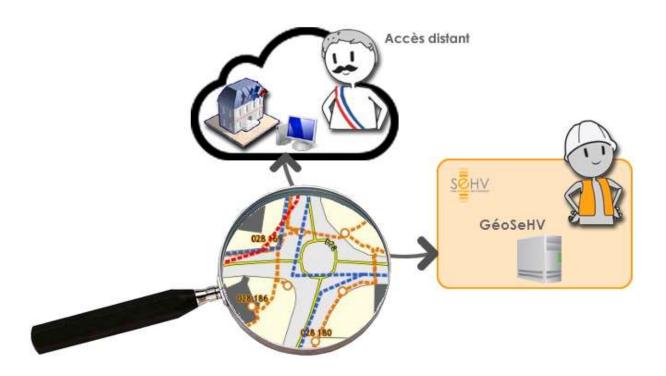


# Guide d'utilisation de GéoSeHV





## Contact assistance

Laurent PEYLET, responsable informatique laurent.peylet@sehv.fr
05 55 35 06 35





# **Sommaire**

L'interface et les outils	
Accéder à GéoSeHV	3
Se connecter à GéoSeHV	4
Mot de passe oublié et adresse de récupération	5
Personnaliser l'affichage	7
Gestion des alertes (page d'accueil GéoSeHV)	8
Recevoir les alertes par mail et/ou SMS	9
Découvrir l'interface	10
Découvrir les outils	11
Eclairage public	
Faire une demande de dépannage d'éclairage public	16
Obtenir des informations sur les foyers et commandes d'éclairage public	18
Gérer le festif	
Répondre à une DT/DICT	21
Distribution d'électricité	
Faire une demande de raccordement (fiche électricité)	22
Gestion de l'énergie	
Obtenir des informations sur les consommations énergétiques des bâtiments et	
équipements publics	24
Urbanisme	
Obtenir des informations sur la commune	25
Obtenir des informations sur les parcelles et leurs propriétaires	26





# L'interface et les outils

# Accéder à GéoSeHV

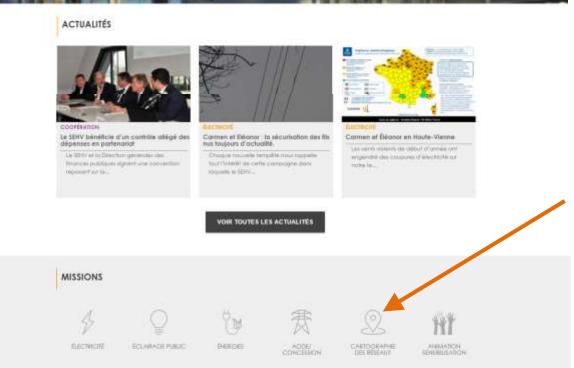


Voir comment accéder au GéoSeHV en vidéo :

https://www.youtube.com/watch?v=SPvfrwBxASw&t=600s

Rendez-vous sur le site Internet du Syndicat Energies Haute-Vienne : <a href="www.sehv.fr">www.sehv.fr</a> GéoSeHV est accessible à la Rubrique Nos Missions > Cartographie des réseaux, ou bien en accès rapide sur la droite de l'écran d'accueil.









# Se connecter à GéoSeHV

Voir comment se connecter au GéoSeHV en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=SPvfrwBxASw&t=780s

Entrez les codes d'accès de votre collectivité sur la page d'accueil.



Puis cliquez sur « Connexion ».



Cliquez ensuite sur « Accès à la carte » qui apparaît en haut à droite de l'écran. Vous accéderez alors aux données en fonction des droits d'accès qui vous ont été délivrés.





# Mot de passe oublié et adresse de récupération

Vous avez désormais la possibilité de réinitialiser votre mot de passe en cas de perte. Pour cela, **cliquez sur « Mot de passe oublié »** 



La fenêtre suivante apparaît :



Par défaut, l'adresse mail est l'adresse générique de la collectivité.

EXEMPLE: mairie @domaine.fr

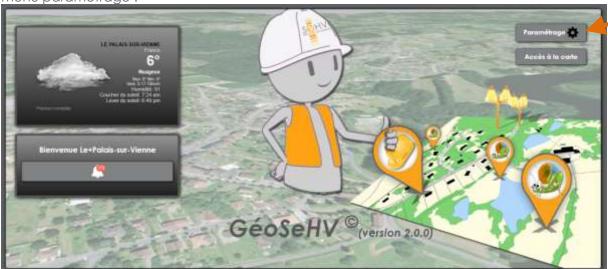
Le nouveau mot de passe est transmis à cette adresse mail.

L'identifiant, le mot de passe initial et l'adresse mail de récupération par défaut ont été communiqués à chaque collectivité.





**Vous pouvez modifier cette adresse mail** <u>quand vous êtes connecté à votre compte</u> dans le menu paramétrage :



Rentrez l'adresse de votre choix pour récupérer les mots de passe.





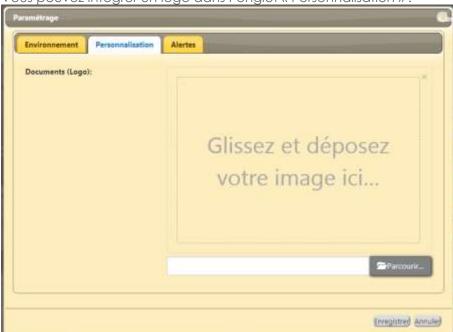


# Personnaliser l'affichage

Dans « Paramétrage »:



Vous pouvez intégrer un logo dans l'onglet « Personnalisation »:



Ou modifier le thème de couleurs dans l'onglet « Environnement », Liste des thèmes :







# Gestion des alertes (page d'accueil GéoSeHV)

Les alertes servent à vous avertir qu'une action a été réalisée sur votre cartographie. Vous en trouvez la liste à chaque ouverture de GéoSeHV avec vos identifiants :



Cliquez sur la cloche pour afficher la liste des notifications.



#### Cliquez sur le titre de la notification pour afficher le contenu du message.

Une fois ouvert, le message est marqué comme lu.

L'œil barré sert à le remettre en « Non lu », la poubelle à le supprimer.





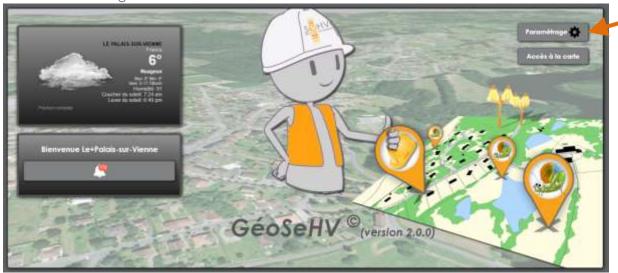


# Recevoir les alertes par mail et/ou SMS

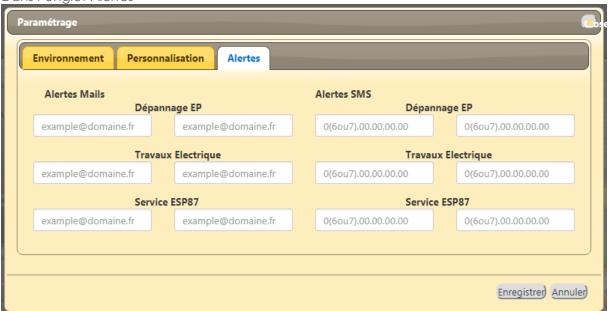
Par défaut, les notifications sont sur la page d'accueil de GéoSeHV, quand vous vous êtes connecté.

Vous pouvez choisir de recevoir ces notifications également par mail ou SMS.

## Dans « Paramétrage »:



## Dans l'onglet Alertes

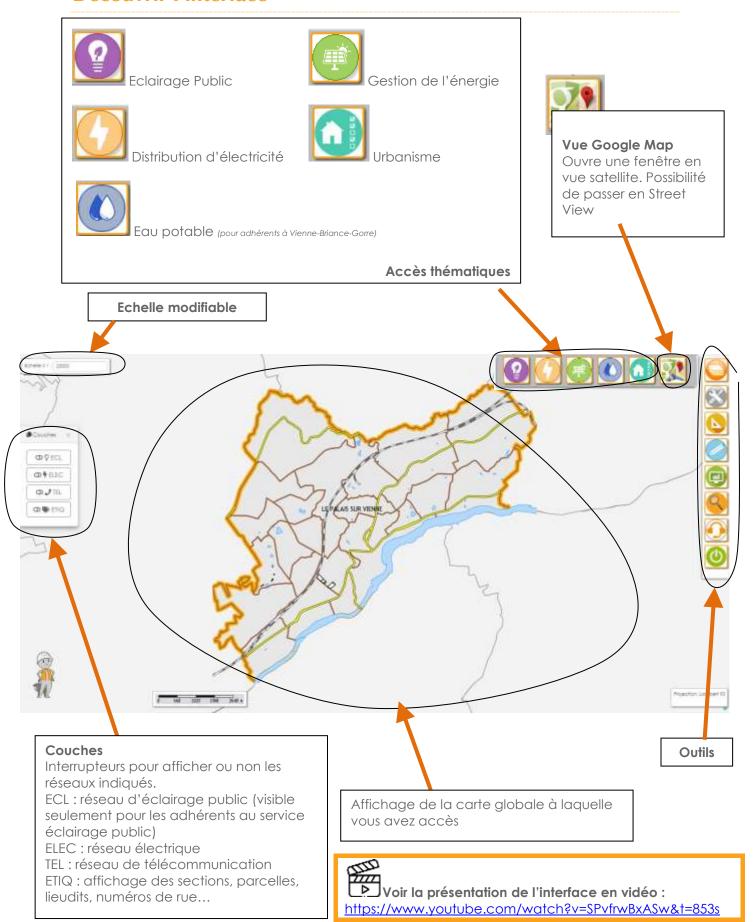


**Entrez les adresses mail et/ou les numéros** de portable sur lesquels vous souhaitez recevoir les notifications, selon le type de travaux. **Enregistrez**.





## Découvrir l'interface







# Découvrir les outils

Voir la présentation des outils du GéoSeHV en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=SPvfrwBxASw&t=853s

IMPORTANT : pour zoomer ou dézoomer, vous pouvez utiliser la molette de la souris.







#### Boîte à outils





## Vue globale

Retour à la vue globale de votre territoire (commune/EPCI) selon vos droits d'accès.



## Cadre de sélection

Permet de zoomer sur une zone sélectionnée Vous pouvez aussi utiliser la molette de la souris pour zoomer/dézoomer.



#### Déplacer

Permet de se déplacer sur la carte en maintenant le bouton gauche de la souris enfoncé



#### **Imprimer**

Permet d'imprimer la zone apparaissant à l'écran (avec l'échelle de la carte et sa légende).

Option : impression normée pour répondre aux DT/DICT. (Voir Eclairage public, répondre à une DT/DICT)



## **Enregistrer**

Permet de réaliser une copie d'écran en format jpg. L'utilisateur peut ensuite l'enregistrer sur son ordinateur en passant par Fichier > Enregistrer sous.

Attention : il s'agit d'une fenêtre popup. Si rien ne se passe, votre ordinateur a peut-être bloqué les popup. Une ligne d'alerte apparaît en haut de votre écran. Acceptez l'ouverture des popup.





#### Outils de mesure

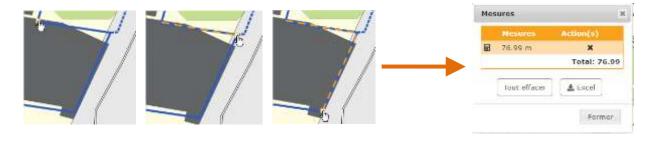




#### Mesures de distance

Cliquez sur un point (figure 1), puis sur un second point (figure 2), puis sur un troisième (figure 3), etc... La mesure s'affiche en mètres à côté de votre tracé. Pour terminer la mesure, faites un double clic sur le dernier point.

La longueur mesurée apparaît dans l'encadré, en haut à gauche de l'écran. Vous pouvez en réaliser plusieurs ; une somme s'affiche dans la fenêtre. Vous pouvez supprimer des lignes, exporter vos mesures sur un fichier Excel.





## Mesures de surface

Cliquez sur un point (figure 1), puis sur un second point (figure 2), puis sur un troisième (figure 3), etc... La mesure s'affiche en m2 à côté de votre tracé.

Pour terminer la mesure, faites un double clic sur le dernier point.

La surface mesurée apparaît dans l'encadré gris, en haut à gauche de l'écran.







## Outils de dessin





## Créer des points

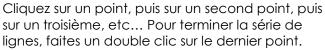
Cliquez sur l'endroit où vous souhaitez dessiner un point.





## Créer des lignes

Permet de dessiner une ligne ou plusieurs lignes juxtaposées.







#### Créer des surfaces

Cliquez sur un point, puis sur un second point, puis sur un troisième, etc... Pour terminer la surface, faites un double clic sur le dernier point.





## Créer des rectangles

Cliquez à un angle et maintenez appuyez, puis lâcher la souris à l'angle opposé.





## Effacer une entité

Cliquez sur le point/trait/objet que vous avez dessiné pour l'effacer.





#### Editeur

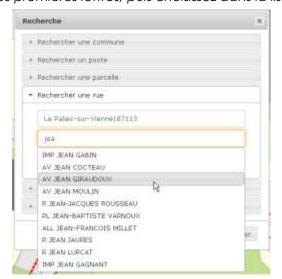


Permet d'accéder à des raports pré-programmés par le SEHV. Pour les collectivités adhérentes à l'Eclairage public : bilan annuel d'éclairage public, liste des interventions, état du parc, état du patrimoine d'éclairage public Pour les collectivités adhérentes à ESP87 : bilan Energies

#### Recherche



Permet de réaliser une recherche à partir d'une information connue. Conseil : ne tapez que les premières lettres, puis choisissez dans la liste déroulante.



Cliquez sur « Recherche » et si nécessaire sur : pour aller directement sur la carte au lieu souhaité.

#### Assistance en ligne



Ouvre une fenêtre d'aide, comprenant les réponses aux questions les plus courantes.





#### Retour accueil



Permet de revenir à la page de connexion de GéoSeHV.

Attention, ce bouton ne vous permet pas de vous déconnecter. La déconnexion se fera automatiquement au bout du laps de temps choisi dans les paramètres. Pour vous déconnecter, il vous suffit de fermer et rouvrir votre navigateur Internet.





# Eclairage public

# Faire une demande de dépannage d'éclairage public

Cette fonctionnalité est destinée aux collectivités qui ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV.

## ETAPE 1 : Se rendre sur la zone où signaler une panne.

Pour cela, utiliser les outils suivants :



**Recherche** (par N° de parcelle ou nom de rue notamment) / ou zoomer sur la zone. Voir « Découvrir les outils ».



Boîte à outils (pour naviguer sur la carte). Voir « Découvrir les outils ».



N'hésitez pas à utiliser **Google Map/ Street View** pour vous aider à vous repérer. **Voir « Découvrir l'interface ».** 

## ETAPE 2 : Sélectionner les foyers/armoires défaillants.

Vérifiez que la couche Eclairage public est bien activée.



1/Cliquer sur l'ampoule violette puis sur **Demande d'intervention** 







et - 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

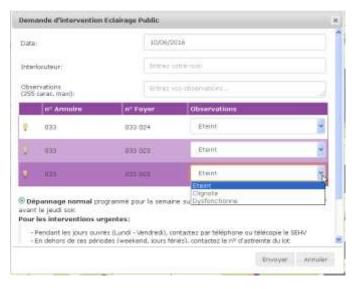




3/Cliquer sur les foyers/armoire de commande concernés. Ils apparaissent au fur et à mesure dans l'encadré gris apparu en haut à gauche. Plusieurs foyers peuvent être sélectionnés en même temps. Un foyer peut être désélectionné à tout instant, en cliquant sur la petite croix à droite du numéro.

4/Cliquer sur « Terminer » quand vous avez fini la sélection.

## ETAPE 3: Renseigner la panne.



- 1/ Renseigner dans les cases correspondantes votre nom et d'éventuelles observations/commentaires concernant la panne ou le dépannage.
- 2/ Choisissez dans la liste déroulante à côté de chaque foyer le type de panne.

## ETAPE 4: Envoyer la demande.

Cliquer sur « Envoyer ».

Votre demande est transmise aux services du SEHV.





# Obtenir des informations sur les foyers et commandes d'éclairage public

Cette fonctionnalité est destinée aux collectivités qui ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV.

Vérifiez que la couche Eclairage public est bien activée.





La fiche Foyer/commande apparaît.



C'est la fiche d'identité du foyer/de la commande. Elle donne de nombreux renseignements. Elle conserve en mémoire les demandes d'intervention survenues sur le foyer/la commande.

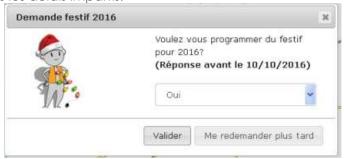




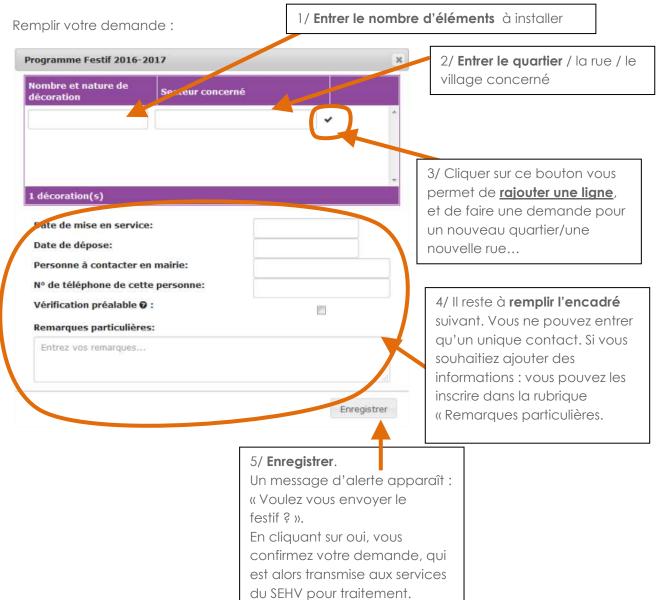
## Gérer le festif

Cette fonctionnalité est destinée aux collectivités qui ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV.

La collectivité peur faire ses demandes de festifs à partir de septembre. Une fenêtre apparaîtra à partir de cette date à chaque ouverture de GéoSeHV, pour inviter la collectivité à effectuer sa demande dans les délais impartis.

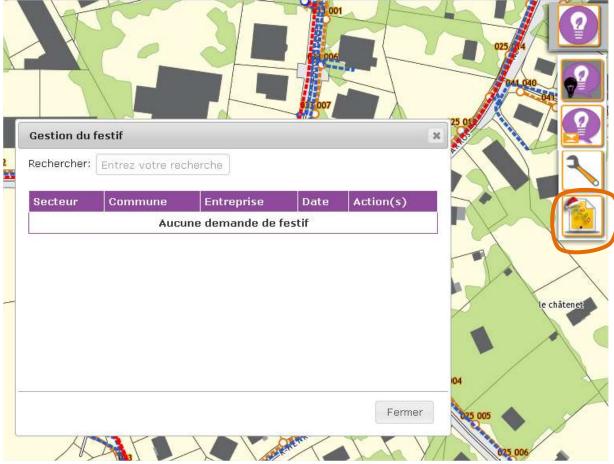


Une fois que vous avez validé la demande, apparaît une nouvelle fenêtre :









Par la suite, cette fenêtre permet à la collectivité de suivre l'avancée de sa demande.





# Répondre à une DT/DICT

GéoSeHV permet aux collectivités de répondre à une DT/DICT pour des réseaux dont ils ont la responsabilité. Actuellement, sur le GéoSeHV, seuls les réseaux d'éclairage public sont concernés.

#### ETAPE 1 : Se rendre sur la zone concernée.

Pour cela, utiliser les outils suivants :



**Recherche** (par N° de parcelle ou nom de rue notamment) / ou zoomer sur la zone. Voir « Découvrir les outils ».



Boîte à outils (pour naviguer sur la carte). Voir « Découvrir les outils ».



N'hésitez pas à utiliser **Google Map/ Street View** pour vous aider à vous repérer. **Voir « Découvrir l'interface ».** 

#### ETAPE 2 : Se mettre à la bonne échelle.



Choisissez la bonne échelle dans le module en haut à gauche de l'écran **entrez 200**.

## ETAPE 3 : Imprimer la réponse.

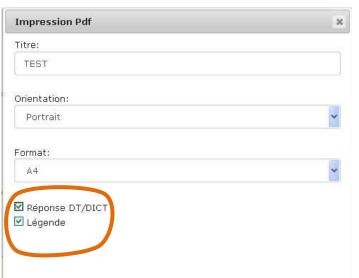
1/ Sélectionnez le module d'impression dans la boîte à outils.



2/Remplissez le Titre et cochez **Réponse DT/DICT** dans la fenêtre qui s'est ouverte.

Impression Annuler

3/ Puis cliquer sur **Impression** 



4/ Le module imprime en pdf le plan à l'écran, sa légende et liste le tableau des points relevés et géoréférencés avec leurs coordonnées X, Y, Z.

Le réseau d'éclairage public est intégré automatiquement à l'impression.

Le Syndic Tél : 05 55 7410 LE PALAIS-SUR-VIENNE





# Distribution d'électricité

# Faire une demande de raccordement (fiche électricité)

Voir la présentation de l'interface de la demande de raccordement en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=SPvfrwBxASw&t=2470s

## ETAPE 1 : Se rendre sur la zone du terrain à raccorder.

Pour cela, utiliser les outils suivants :



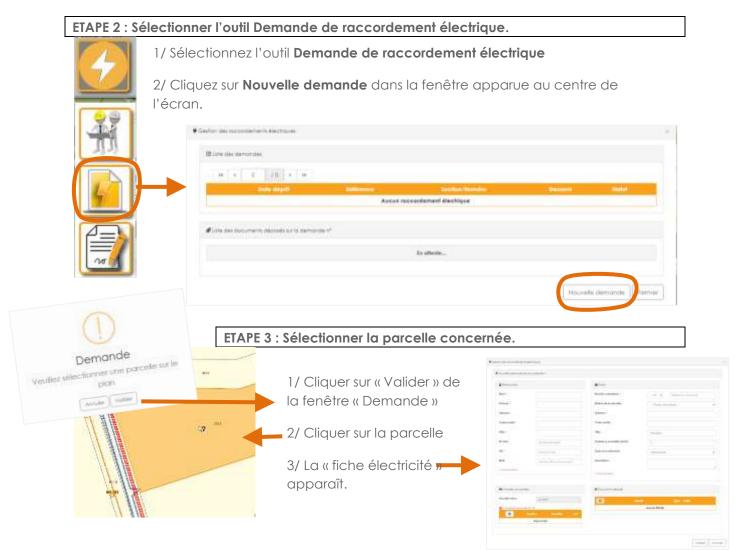
**Recherche** (par N° de parcelle ou nom de rue notamment) / ou zoomer sur la zone. Voir « Découvrir les outils ».



Boîte à outils (pour naviguer sur la carte). Voir « Découvrir les outils ».



N'hésitez pas à utiliser **Google Map/ Street View** pour vous aider à vous repérer. **Voir « Découvrir l'interface ».** 







## ETAPE 4 : Remplir la fiche électricité.

Pétitionnaire		<b>s%</b> Projet	
lom: *		Numero urbanisme: *	Ch 🔻 Référence urbanisme
rénom: *		Nature de la parcelle:	Choisir une nature
dresse: *		Adresse: *	
Code postal: *		Code postal:	
'ille: *		Ville:	PANAZOL
° siret:	000 000 000 00000	Puissance souhaitée (kVA):	0
5l: *	00.00.00.00	Type raccordement:	Monophasé
ail:	utilisateur@nomdedomaine	Description:	
') Champs requis		(*) Champs requis	
Parcelles concerné	ies	Ø Documents déposés	
arcelle mère:	AS 0293	⊕ Lib	ellé Type Taille
Si le terrain est divise	é en lot		Aucun fichier
Ф	Section Parcelle Lot Aucun lot		

Les rubriques avec un astérisque sont obligatoires.

En cas d'allotissement, merci de renseigner la « parcelle-mère », c'est-à-dire celle qui est allotie, avant de préciser le nombre de lots concernés.

#### ETAPE 5: Joindre un dossier.

Le bouton « + » permettant de joindre un dossier s'active une fois que vous avez renseigné la Rubrique Numéro d'urbanisme.

Désormais, vous pouvez joindre les pièces justificatives (CERFA du document d'urbanisme, plan de situation et/ou toute pièce utile) en tous formats et toutes tailles de fichier. Vous pourrez également ajouter/retirer des pièces par la suite après échange avec les services du SEHV en cliquant à nouveau sur la parcelle concernée.

## ETAPE 6 : Envoyer la demande.

Cliquer sur « **Envoyer** ». Votre demande est transmise aux services du SEHV.





# Gestion de l'énergie

# Obtenir des informations sur les consommations énergétiques des bâtiments et équipements publics.

Cette fonctionnalité est destinée aux collectivités qui adhèrent au service énergies service public (ESP87) du SEHV.



La fenêtre d'information apparaît. On y retrouve les différents contrats et l'évolution des consommations (sous réserve que la collectivité ait transmis les données au SEHV).





# Urbanisme

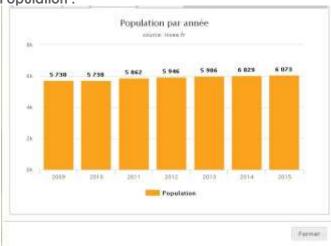
# Obtenir des informations sur la commune.



Généralités (coordonnées, Code Insee)

Elus: Maire/Président et représentants au SEHV





Adhésions: dates d'adhésion aux divers services du SEHV.





# Obtenir des informations sur les parcelles et leurs propriétaires

Les informations sont issues des plans et matrices du cadastre, et correspondent aux dernières données disponibles sur <u>cadastre.gouv.fr</u>

Attention, il s'agit de données sensibles et protégées. Vos codes d'accès à GéoSeHV garantissent leur protection.



Pour obtenir des informations sur les parcelles : 1/ Sélectionner l'outil Information sur les parcelles 2/ Cliquer sur la carte, sur la parcelle qui vous intéresse.

Les informations disponibles pour la parcelle : adresse / propriétaire/ surface / surface bâtie/ information sur les réseaux à proximité et distance/conventions existantes entre le propriétaire et le SEHV.





Pour rappel, vous pouvez effectuer une recherche par propriétaire et par N° de parcelle via l'outil recherche.





**Le Syndicat Energies Haute-Vienne** – 8 rue d'Anguernaud - ZA le Chatenet - 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE Tél : 05 55 35 06 35 - Fax : 05 55 35 49 01 - sehv@sehv.fr - www.sehv.fr